



UNION RÉGIONALE DES FRANCAS
DE NOUVELLE-AQUITAINE
44-50 boulevard George V - 33000 BORDEAUX
tél. : 05 57 77 28 10 - fax : 05 57 77 28 11
contact@francas-na.fr
www.francas-na.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

BPJEPS

Spécialité : Animation

Mention : « Loisirs Tous Publics »

Session n° 43 - Mont-de-Marsan
juin 2021 - février 2023.

Nom d'usage :	Nom de naissance :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom(s) :	
<input type="text"/>	
Date de naissance <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Lieu de naissance : <input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	Tel fixe : <input type="text"/>
<input type="text"/>	Portable: <input type="text"/>
<input type="text"/>	Mail : <input type="text"/>
CP : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>

Pour vous inscrire à cette formation, vous devez remplir **les deux conditions** suivantes¹ :

➤ **être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :**

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.

➤ **être titulaire de l'un des brevets ou diplômes suivants :**

- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) ;
- certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » (CQP APS) ;
- brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ;
- brevet d'aptitude aux fonctions de directeur BAFD) ;
- baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » (BAC SPVL) ;
- baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS toute spécialité).

➤ **Si vous n'êtes pas titulaire de l'un des diplômes mentionnés ci-dessus :**

Vous devez être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Ce document est obligatoire pour pouvoir être admis•e aux épreuves de sélection.

¹ Arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention « loisirs tous publics » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur »

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

BEPC/Brevet des collèges

Fin de scolarité obligatoire

BEP (*précisez*) :

BAC (*précisez*) :

BAC + (*précisez*) :

Autres (*précisez*) :

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

BAFA

BAFD (*en cours de validité*)

BASE

BAPAAT

BEATEP

BEES 1 (*précisez*) :

BEES 2 (*précisez*) :

DEFA

DEJEPS (*précisez*) :

Autres (*précisez*) :

UC ACQUISES (VAE OU EQUIVALENCE)

UC 1

UC 2

UC 3

UC 4

SALARIÉ•E

DEMANDEUR•EUSE D'EMPLOI

Structure employeuse

Vous êtes inscrit•e à :

Raison sociale :

Pôle Emploi

Mission Locale

Cap Emploi

PLIE

Adresse :

Adresse :

CP :

CP :

Ville :

Ville :

Contact :

Contact référent

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

Poste occupé :

N° identifiant :

Cadre financier de la demande

Indemnisation

Plan de formation de l'entreprise

ARE

Période de professionnalisation

ASS

Contrat de professionnalisation

RSA

Contrat d'apprentissage

Non indemnisé•e

Autre :

Autre :

Êtes-vous en situation de handicap ?

Oui Non

Si oui, bénéficiez-vous de :

Reconnaissance en qualité de travailleur•euse handicapé•e (RQTH)

Allocation d'adulte handicapé (AAH)

Carte d'invalidité

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement personnel

Prise en charge par votre employeur

Aides individuelles obtenues :

Démarches en cours :

Expériences professionnelles et/ou bénévoles dans le domaine de l'animation (sportive, socioculturelle, socio-éducative, culturelle...)

Qu'est-ce qui vous a amené à envisager la profession d'animateur, d'animatrice et de directeur, directrice d'ACM ?

Qu'est-ce qui vous a amené à envisager la formation BPJEPS ? Qu'attendez-vous de celle-ci ?

Les épreuves de sélection permettant l'accès au cycle de formation sont remplacées par la réalisation de deux fiches justifiant des compétences pédagogiques du candidat ou de la candidate :

- la présentation d'un projet d'animation (une page minimum),
- la rédaction d'un argumentaire portant sur une « question éducative » (une page minimum).

Le candidat ou la candidate choisit lui-même ou elle-même les deux sujets ; il ou elle rédige les deux fiches et les envoie à l'organisme de formation (jointes au dossier d'inscription).

Le coût de la formation est de 6 804 euros (tarifs 2020).

Un devis personnalisé vous sera établi.

Les Francas de Nouvelle-Aquitaine peuvent vous accompagner dans la recherche de financement.

LES CORRESPONDANCES ENTRE L'ORGANISME DE FORMATION ET LES CANDIDATS SE FONT PAR MAIL.
MERCİ DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE DE L'ADRESSE QUE VOUS AVEZ INSCRITE PAGE 1.

Je soussigné·e :

Nom : _____ Prénom : _____

- déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la formation, et ne pas faire l'objet d'une interdiction d'encadrement de mineurs ;
- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et des pièces jointes.

Je note que si ma candidature est retenue, l'admission à cette formation ne sera effective qu'après signature d'un Contrat ou d'une Convention de Formation.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative et pédagogique de votre formation et au traitement de vos certifications. Le destinataire des données est le service formation professionnelle des Francas de Nouvelle-Aquitaine que vous pouvez contacter au 05 57 77 28 10. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, vous opposer à tout moment au traitement des données sauf motif légitime du responsable du traitement, en vous adressant au service formation professionnelle des Francas. Les données collectées sont conservées pendant votre période de formation et archivées ensuite pendant une durée maximale de 10 ans. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Cnil (plus d'informations sur www.cnil.fr).

J'atteste avoir pris connaissance des modalités de traitement des données personnelles et de mes droits relatifs aux données collectées, décrits dans le présent dossier de candidature.

Fait à _____, le _____

Signature _____



Ce dossier d'inscription est à retourner **COMPLET** en un exemplaire à l'adresse suivante :
UNION RÉGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE-AQUITAINE
Formation Professionnelle (BPJEPS n°43)
44-50 boulevard George V - 33000 Bordeaux
Votre dossier doit être arrivé avant le 01 juin 2021

Pièces à joindre au dossier. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

- Copie lisible de la carte d'identité en cours de validité (recto/verso) ou du passeport
- Copie de la reconnaissance de Travailleur Handicapé pour les personnes concernées
- Deux photos récentes
- L'attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur votre compte Ameli)
- Copie du ou des diplômes obtenu(s) et **de votre PSC 1²**
- Pour les candidats VAE, copie de l'attestation de validation des UC acquises
- Fiche de prescription mission locale ou pôle emploi pour les demandeurs d'emploi
- Attestation de prise en charge de l'employeur pour les salariés
- Un document dactylographié de candidature et de motivation
- Le curriculum vitae détaillé (expériences dans le champ de l'animation)
- Le projet d'animation
- La question éducative
- Pour les français et les françaises de moins de 25 ans :
 - Attestation de recensement
 - Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense

2 Art. 3 de l'Arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports et Art. 3 de l'Arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention « développement de projets, territoires et réseaux » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »